

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/179

INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE DE DUNKERQUE
RALLYE MOTO CAFÉ LE RELAIS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu la demande de Mme Monique DEMARLE, exploitante du Café Le Relais de
Watten, pour l'accueil de motards dans le cadre d'un rallye moto,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des
usagers et le bon déroulement du rallye moto,

ARRÊTE

Art 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit entre les numéros 28 et 38 rue de
Dunkerque (du Café le Relais à la rue de la victoire) les samedi 26 et dimanche 27 juillet 2025
de 6h à 18h.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par les services techniques
municipaux de la signalisation réglementaire.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'adjutant commandant la gendarmerie

Fait à WATTEN, le 17/07/2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.